



Moyens de communication imposés par employeur

Par **COLLIGNON Dominique**, le **11/10/2018** à **21:29**

Bonjour,

Notre employeur veut nous imposer un compte Facebook en privé pour diffusion d'informations générales. A-t'il le droit de nous imposer ce compte dans la mesure où il possède déjà nos e-mails et nos téléphones pour transmission des informations(nous sommes une trentaine).

Vous remerciant pour vos réponses.

Dominique.

Par **P.M.**, le **11/10/2018** à **22:22**

Bonjour,

A mon sens, l'employeur ne pourrait vous imposer l'inscription à un réseau social professionnel que si c'est prévu au contrat de travail...